



## Infirmier libéral souhaite avoir un conseil

Par **matmichaux**, le **21/05/2008** à **15:48**

Au départ, j'étais remplaçant sur un cabinet pour une infirmière qui m'a assuré qu'à son départ elle me donnerait sa clientèle.

Je lui ai fait signé un contrat de remplacement collaborateur en décembre 2006.

pour les frais de cabinet, je lui paie 50 % des frais (location à la mairie, assurances, ordures ménagères,...).

Je voudrais lui faire signer un contrat d'association en bonne et dû forme.

Comment dois je faire? Nous travaillons sur la même clientèle, une semaine sur 2, la sécurité sociale nous rembourse chacun de notre côté. Depuis le début de l'année, je travaille mais + qu'elle.

Que dois-je faire pour clarifier cette situation pour qu'elle soit + claire pour moi.

merci d'avance